

localnova

ROB
MESNILS-SUR-ITON

LocalBudget

localbudget

L'intelligence économique
pour les collectivités locales



Rapport d'orientation budgétaire

MESNILS-SUR-ITON **ROB 2025**

LFI 2025 : Orientations Générales

Un contexte politique inédit porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

Le calendrier habituel d'élaboration du budget de la Nation a été fortement perturbé au second semestre 2024.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 avait ainsi été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le Président de la République le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte initial ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Nommé le 13 décembre 2024 par le Président de la République, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec quatre premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale.

La difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- d'une part, à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 303,0 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2024 - soit 113,7 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2024, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor), faisant planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française (le taux auquel la France emprunte sur les marchés se situait à fin janvier à 3,19 %, alors que le taux allemand se situait, au même moment, plus favorablement autour de 2,46 %) ;

- et d'autre part, au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2025 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapiage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cette objectif reste toutefois fortement incertain. Ainsi, dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

Un contexte national économique et social tendu : des conséquences notables pour les entités du secteur public local

La Banque de France et l'OFCE estiment que le taux de chômage devrait grimper à presque 8% en 2025, contre 7,4 % de la population active au troisième trimestre 2024. L'année passée a été marquée par une hausse des plans de sauvegarde de l'emploi et des procédures de licenciement économique qui pourraient peser sur le taux de chômage.

Le nombre des défaillances d'entreprises a fortement progressé en 2024. Début janvier 2025, la Banque de France l'estimait à 65 764 cumulé sur 12 mois. En rythme annuel, le nombre de défaillances cumulées sur les 12 derniers mois croît de près de 20%. Cette hausse est en partie liée à un effet de rattrapage, après le fort ralentissement des défaillances pendant la période covid (2020-2021).

Selon la Banque de France, la croissance économique française resterait atone pour 2025, avec +0,9% en moyenne annuelle (contre 1,1% en 2024). Elle anticipe une croissance un peu plus dynamique en 2026 (+1,3 %) et 2027 (+1,3%), laquelle reste hypothétique en raison des aléas géopolitiques élevés et des risques de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis dont les effets sont difficiles à chiffrer.

Toujours selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation poursuivrait son ralentissement en 2025. En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision 2025-2027, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %.

Ce contexte macro-économique ne sera pas sans incidence sur les finances des entités du secteur public local avec un risque d'effet ciseau négatif, préjudiciable au maintien de l'autofinancement.

La dépendance de la fiscalité locale à la conjoncture économique est une donnée clef de l'équilibre financier de ces entités. Les défaillances d'entreprises pourraient conduire localement à des pertes de recettes pour les entités dont les ressources sont assises sur la fiscalité économique.

Parallèlement, la persistance de l'inflation -nonobstant son ralentissement-, les incertitudes économiques sur les coûts de l'énergie, la hausse des dépenses sociales liées à la dégradation du climat économique, les risques de hausse des taux d'intérêt constituent autant de facteurs susceptibles de pousser les dépenses de fonctionnement à la hausse.

Les départements sont particulièrement exposés à la dégradation de la situation économique et sociale. Ils sont ainsi soumis notamment aux aléas des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) et à la variabilité de la fraction de TVA octroyée en 2024 en remplacement du produit de la CVAE. Cet état de fait amplifie les risques d'effet ciseaux » entre recettes et dépenses. L'atonie de la croissance économique freine les rentrées fiscales et augment les dépenses sociales (RSA notamment).

Ce contexte appelle à une prudence renouvelée dans les prévisions de recettes des budgets primitifs 2025 et tout particulièrement sur les recettes attendues de l'État, lui-même engagé dans un effort de consolidation budgétaire :

- anticiper une progression limitée voire nulle de la dotation individuelle DGF en raison de l'abondement limité à +150 M€ de l'enveloppe globale de la DGF ;
- être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

1) Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2025. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) est fixé pour cette année à 1,7%, soit un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le ralentissement de l'inflation constaté en 2024 explique ce taux plus de revalorisation des VLC.

2) Réduction de l'effort financier demandé à l'ensemble du secteur public local

L'effort financier demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics a été notablement allégé : il a été ramené à 2,2 Md€ au lieu de 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne. Une réduction qui s'explique par la mise en place d'un gel de la TVA en 2025 et la création d'un dispositif de mise en réserve pour quelque 2 000 collectivités, appelé Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) doté d'1 Md€.

3) Une hausse de la DGF minorée et l'absence de revalorisation des principales dotations d'État soutenant l'investissement local

La hausse de 290 M€ de la DGF souhaitée par les sénateurs a été revue à la baisse après le passage du PLF 2025 en CMP. Elle ne serait finalement revalorisée que de 150 M€, et en minorant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) serait, quant à elle, totalement préservée cette année.

4) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret [n°2025-86 du 30 janvier 2025](#)). Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

5) Baisse du niveau d'indemnisations des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires

L'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté. Une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui) a été adoptée.

6) Abandon de la mesure concernant la réduction du taux et de l'assiette du FCTVA

L'article 30 du PLF 2025 modifiait en profondeur le régime du Fonds de compensation pour la TVA : réduction du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %, suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. L'effort d'investissement du SPL risquait d'être fragilisé par cette mesure. L'impact estimé de ces deux mesures consistait en une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

7) Rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire

Le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour tous les logements neufs jusqu'au 31 décembre 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise et de redynamiser la construction.

8) Pouvoir accordé aux conseils départementaux de modulation des plafonds des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Le fonds de péréquation des DMTO ne sera par ailleurs pas renforcé.

9) La mesure du gel de la TVA prive les départements de la dynamique de leur principale ressource

Touchant l'ensemble des conseils départementaux, cette mesure a pour effet de les priver de la dynamique de leur principale ressource, qui leur a pourtant été historiquement présentée comme une compensation face à la perte de recettes fiscales engendrée par le transfert du foncier bâti au bloc communal. Selon l'association des Départements de France, ce gel représenterait une perte de ressources de 688 M€ pour ces collectivités.

Mis en place par la loi de finances initiale de 2020 pour soutenir les finances des départements les plus fragiles, le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas lui aussi renforcé (absence d'inscription d'une quelconque alimentation de ce fonds en prélèvement sur recettes dans le PLF).

LFI 2025

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 6 mars 2025, le budget primitif 2025 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 3 avril 2025.

Les éléments à noter dans le projet de Loi de finances pour 2025 ayant un impact direct sur notre commune sont :

- Une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) abondée de 150 M€ par rapport à 2024 mais minorée par rapport à la demande des sénateurs. L'impact de minoration sera sur les investissements.
- Le dispositif FCTVA est maintenu. Il était prévu une baisse de 1,5 points sur les investissements et de supprimer l'éligibilité aux dépenses de fonctionnement.
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL : + 3 points par an pour la partie retraite jusqu'à 2028 soit 20 k€ sur 2025.
- L'évolution des valeurs locatives, servant de base au calcul des « impôts locaux », qui va s'établir à 1,7 % (3,9 % en 2024 et +7,1% en 2023).

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

C'est un PLF de plus présenté dans un contexte d'incertitudes au niveau international mais aussi national.

Outre le contexte politique national relativement précaire : le déficit public atteint 3 303 Milliards à la fin du 3ème trimestre 2024, soit 113,7 % du PIB selon l'INSEE.

les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor).

Le PLF 2025 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025. L'objectif de

revenir sous la barre des 3 % de déficit à l'horizon 2029. Le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

Taux de chômage en hausse estimé à 8 % pour 2025.

Augmentation de 20 % des défaillances d'entreprise en 2024.

Selon la Banque de France, la croissance économique française resterait atone pour 2025, avec + 0,9 % en moyenne annuelle (contre 1,1 % en 2024).

CONTEXTE GÉNÉRAL

Il faut reconnaître l'absence d'éléments positifs sur la situation politique, économique, internationale, climatique, ... Cet état nous conduit à est très prudent dans toutes nos projections sans pour autant "tomber dans la morosité".

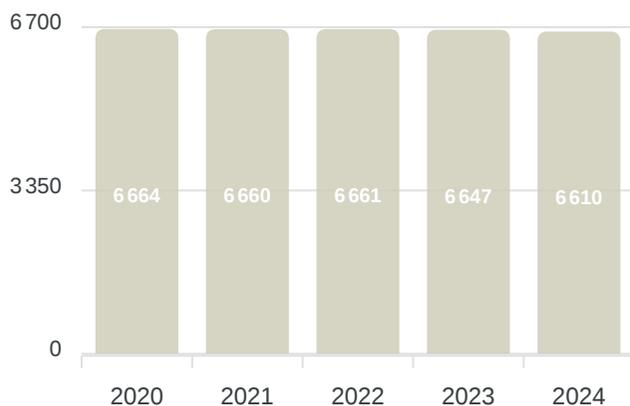
Il nous faut continuer à travailler sur l'attractivité de notre commune en continuant :

- à travailler sur nos centre bourgs (Damville et Condé),
- à réfléchir et mettre en place de nouvelles voies douces, à restaurer les mares,

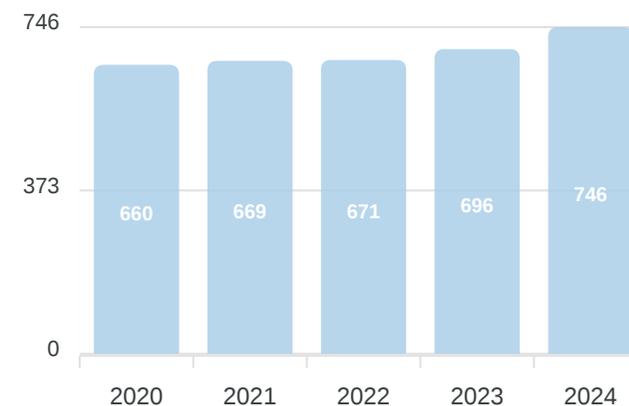
- à investir sur notre voirie, enfouir nos réseaux.
- à accompagner financièrement et logistiquement le tissu associatif dynamique de notre territoire. Les bénévoles engagés le méritent que ce soit sur les domaines de la culture, du sport ou du social.
- à répondre à nos obligations d'employeur tout nous en rendant attractif en tant qu'employeur en accompagnant le personnel à la formation, en améliorant leurs conditions de travail.
- à faciliter la vie de nos habitants via nos services.

DONNÉES GÉNÉRALES

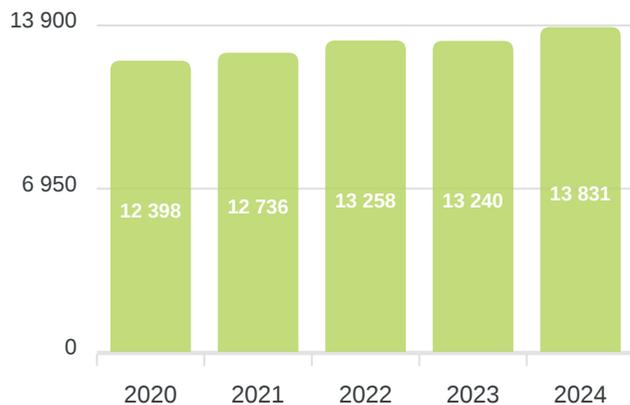
Population DGF



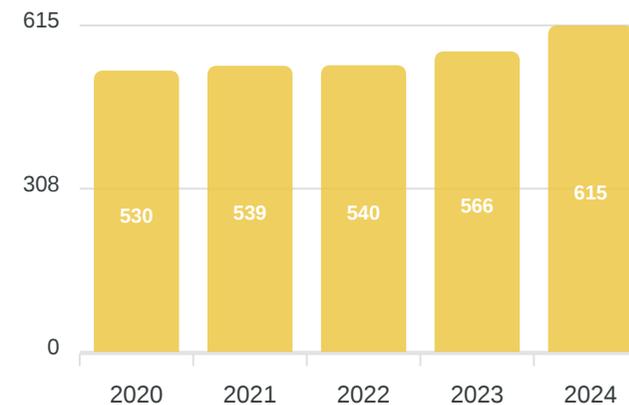
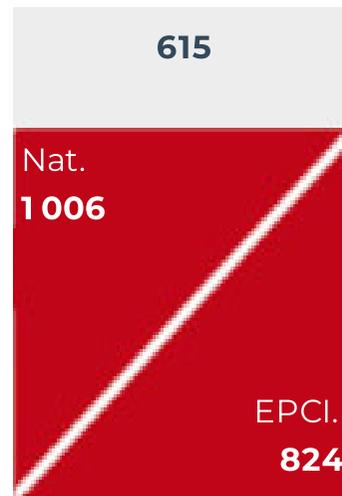
Potentiel financier en €/hab.



Revenu par habitant



Potentiel fiscal en €/hab.



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Comme nous l'avions vu en 2023 puis répété en 2024, le coût de la mise en place de l'organigramme de la collectivité avec de nouveaux services à la population et le renforcement de la professionnalisation des agents a été plus élevé que l'accompagnement financier de l'Etat pour les communes nouvelles au travers des dotations.

Dans le même temps, nous avons subi les hausses des fluides et des diverses réglementations (sanitaires suite COVID, sécurités électriques, ...) et "perdu la main" sur l'évolution de certains impôts locaux comme la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ou plus récemment la TH (Taxe d'Habitation) et ceci, en maintenant nos taux inchangés (hors lissage) depuis la fusion (2016).

Au niveau de nos dépenses de fonctionnement, même s'il reste toujours une marge de manœuvre, elle reste très faible quand nous comparons avec des communes similaires à la nôtre.

C'est dans ces conditions que nous avons décidé d'accompagner la hausse des bases par une hausse de taux de 20 %. Ce n'était pas une décision simple à prendre mais nous restons très inférieurs aux collectivités de notre strate en terme de taux et, il nous fallait retrouver de la crédibilité financière et assumer nos responsabilités.

Nous en avons échangé lors du DOB 2024, notre erreur principale a peut être été de ne pas augmenter un minimum tous les ans afin d'éviter ce rattrapage plus douloureux pour nos habitants.

Dans ce document, nous intégrons les CA 20, 21, 22, 23, 24 ainsi que le BP Prévisionnel 25 afin d'avoir un maximum d'éléments de comparaison.

Le BP 25 pourra être différent du BPP 25 présent dans ce rapport.

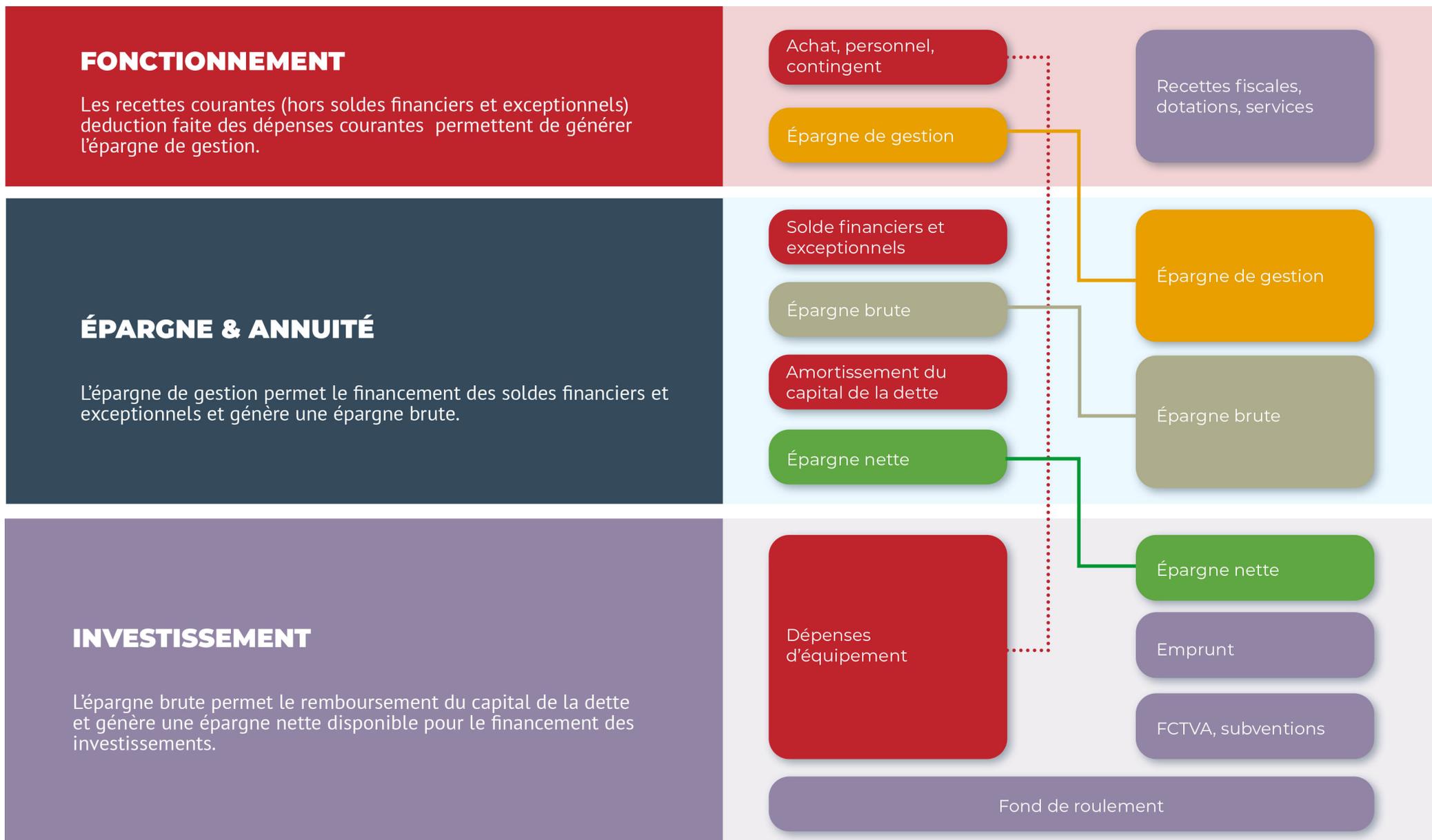
Le CA 24, avec ses 400 k€ d'apport de fiscalité supplémentaire a été consolidé par une maîtrise des charges de fonctionnement. Ce qui nous permet une épargne nette de 716 k€.

Même si elle apparaît négative dans le BPP 25, il nous manque encore quelques informations afin d'affiner notre future BP et retrouver un solde positif.

Après le financement des investissements prévus en 2025 (restes à réaliser 2024 + investissements 2025), les excédents reportés se situeront autour de 2,6 M€ au lieu de 4,3 M€ à la clôture 20. Ils sont de 4,7 M€ au CA 24 du fait de l'emprunt reçu sans contrepartie en dépense (anticipation).

Nous avons intégré une phase de décapitalisations qu'il faut maintenant réaliser (cession des bâtiments non indispensables et coûteux).

Il nous faut également continuer à travailler sur la compression des charges pour ce qui concerne le fonctionnement afin d'éviter de subir une nouvelle hausse significatives des taux.

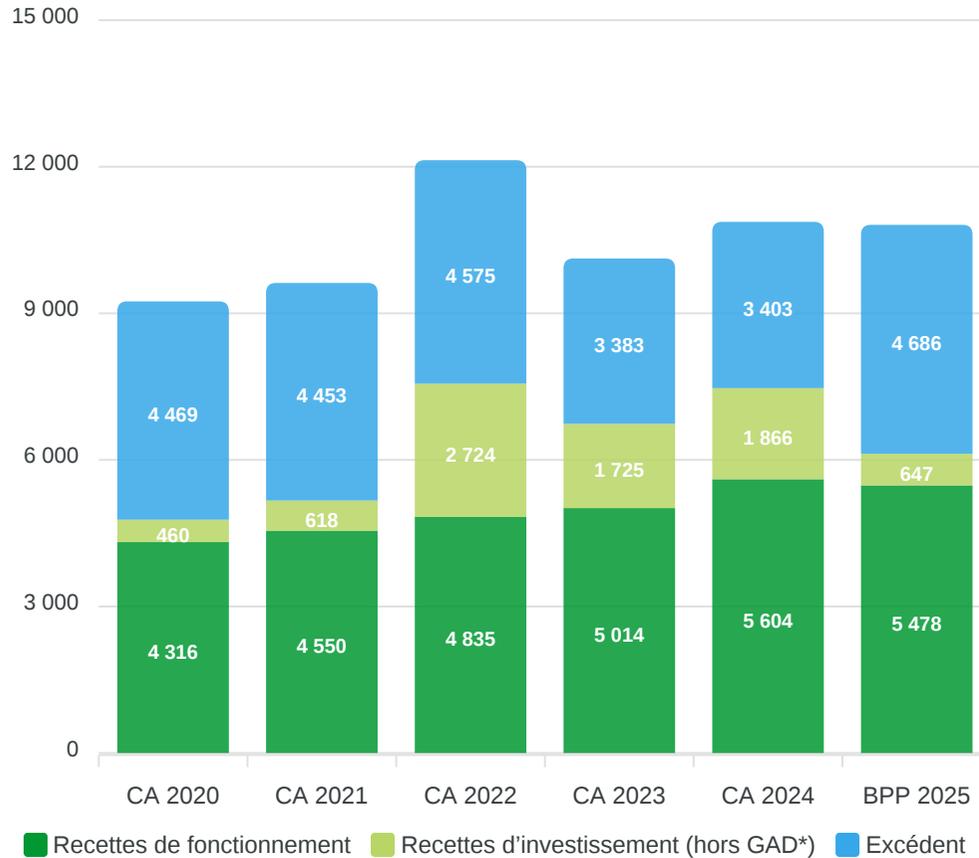


VUE D'ENSEMBLE en k€

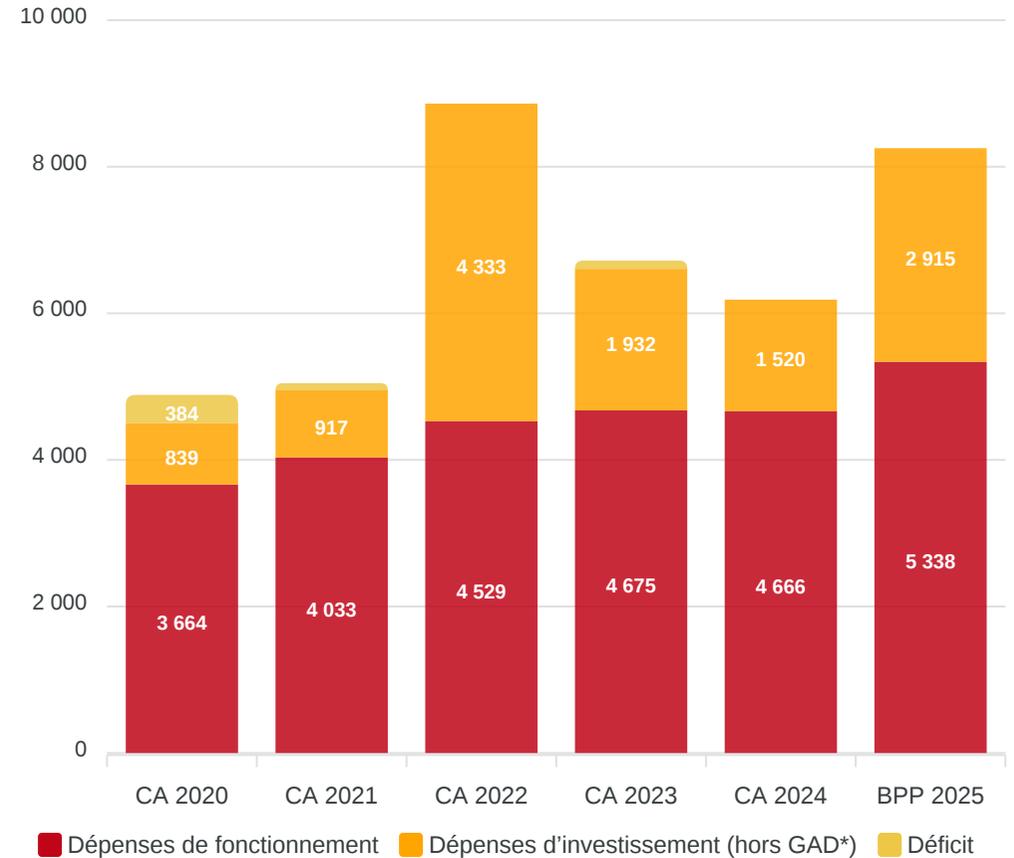
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	4 304,5	4 550,0	4 834,0	5 004,6	5 603,5	5 477,6	+4,94 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	4 288,5	4 516,9	4 797,8	4 999,0	5 603,4	5 477,5	+5,02 %
dont fiscalité directe locale (R731)	1 251,0	1 186,9	1 229,1	1 323,0	1 758,5	1 745,0	+6,88 %
dont dotations & participations (R74)	2 047,5	2 211,9	2 350,3	2 513,2	2 456,3	2 419,0	+3,39 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 664,0	4 033,1	4 529,3	4 675,1	4 665,9	5 337,9	+7,82 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	3 633,4	3 993,6	4 495,4	4 624,5	4 577,0	5 233,9	+7,57 %
dont dépenses de personnel (D012)	1 749,5	1 923,9	2 252,2	2 356,5	2 262,2	2 384,9	+6,39 %
ÉPARGNE DE GESTION	655,1	523,3	302,4	374,5	1 026,4	243,6	-17,95 %
Frais financiers	23,7	18,4	13,7	50,0	87,3	98,0	+32,87 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	9,0	12,0	16,0	5,0	-1,5	-5,9	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	640,5	516,9	304,7	329,5	937,6	139,7	-26,26 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	640,5	516,9	304,7	329,5	937,6	139,7	-26,26 %
Amortissement du capital de la dette	114,1	104,4	97,1	175,0	221,8	231,0	+15,15 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	526,4	412,5	207,6	154,4	715,8	-91,3	-
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	526,4	412,5	207,6	154,4	715,8	-91,3	-
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	725,0	812,6	4 235,8	1 757,0	1 298,4	2 684,4	+29,93 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	470,8	618,1	725,1	1 334,2	466,0	647,0	+6,56 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	2 000,0	400,0	1 400,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 085,2	4 357,3	4 575,4	3 271,4	3 403,0	4 686,4	+2,78 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 357,3	4 575,4	3 272,3	3 403,0	4 686,4	2 557,6	-10,11 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	637,0	532,7	2 435,6	4 060,5	3 838,7	3 608,6	+41,46 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT

COMMENTAIRES

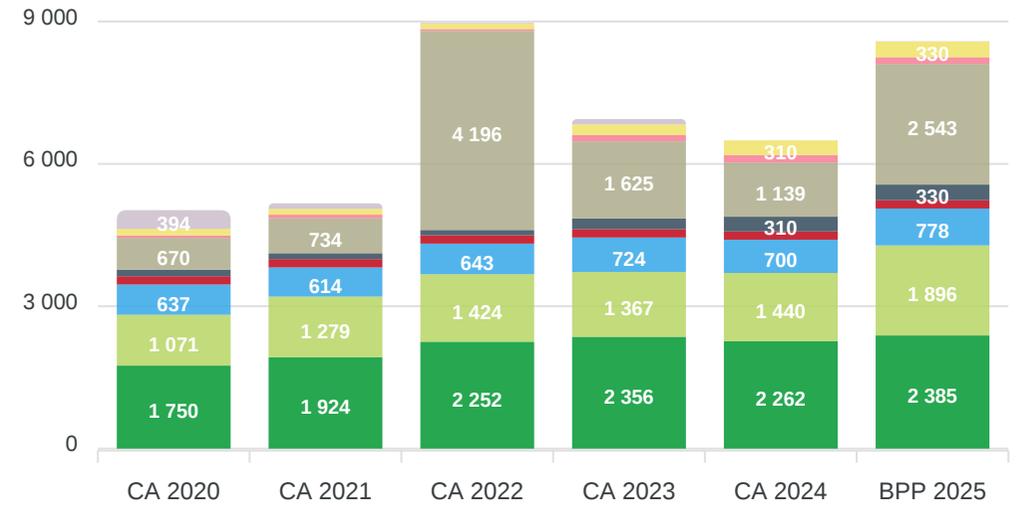
Ce graphique doit s'équilibrer dans la durée puisqu'il mélange fonctionnement et investissement. En effet, il y a toujours un décalage au niveau des investissements entre les dépenses et les recettes (TVA, subventions, emprunts).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

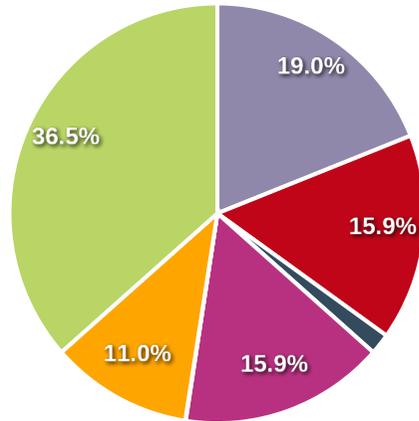
D'où vient l'argent en k€



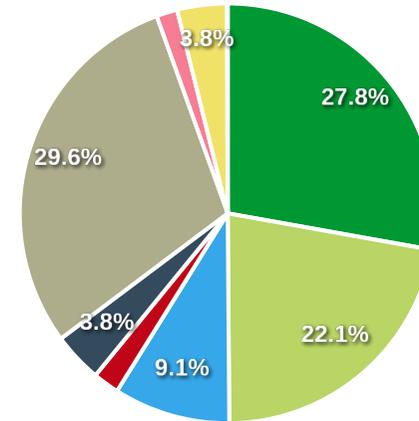
Où va l'argent en k€



D'où vient l'argent en % en 2025



Où va l'argent en % en 2025



- Impôts et taxes
- Etat
- Ppts services
- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Reports positif
- Subv inv
- imprévu
- Divers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

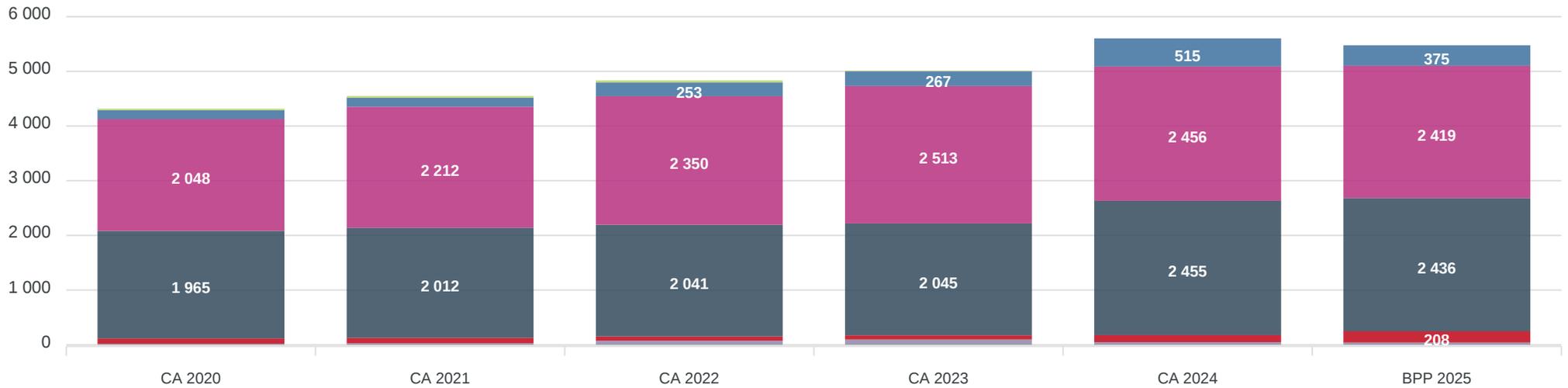
Sur le BPP 25, les recettes de fonctionnement stagnent sous l'effet de :

- Produits et services : augmentation de 81 k€ (100 % d'une année scolaire de cantine) => dépenses en contrepartie.
- Fiscalité - 20 k€ (avec maintien des taux).
- Dotation de l'Etat + 43 k€.
- Autres produits : Recettes locatives - 60 k€ (prudence sur les locations) / indemnité assurance de 76 k€ sur le CA 24 suite au vol du camion benne.
- Produits exceptionnels : - 13 k€, difficile à anticiper.

Notre marge de manœuvre reste très faible suite à une régularisation de taux en 23. Nous sommes en attente de notifications plus favorables pour le BP.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Atténuation charges	18,6 k€	26,8 k€	72,8 k€	96,5 k€	46,7 k€	40,0 k€	+16,5 %
Produits et services	98,0 k€	101,4 k€	81,0 k€	77,0 k€	130,6 k€	208,0 k€	+16,2 %
Impôts et taxes	1 965,3 k€	2 011,8 k€	2 041,1 k€	2 045,3 k€	2 455,2 k€	2 435,5 k€	+4,4 %
Dotations et participations	2 047,5 k€	2 211,9 k€	2 350,3 k€	2 513,2 k€	2 456,3 k€	2 419,0 k€	+3,4 %
Autres produits	159,0 k€	164,9 k€	252,6 k€	267,0 k€	514,5 k€	375,0 k€	+18,7 %
Produits financiers	0,0 k€	-100,0 %					
Produits exceptionnels	27,3 k€	33,1 k€	37,4 k€	13,9 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,9 k€	0,1 k€	0,1 k€	-

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



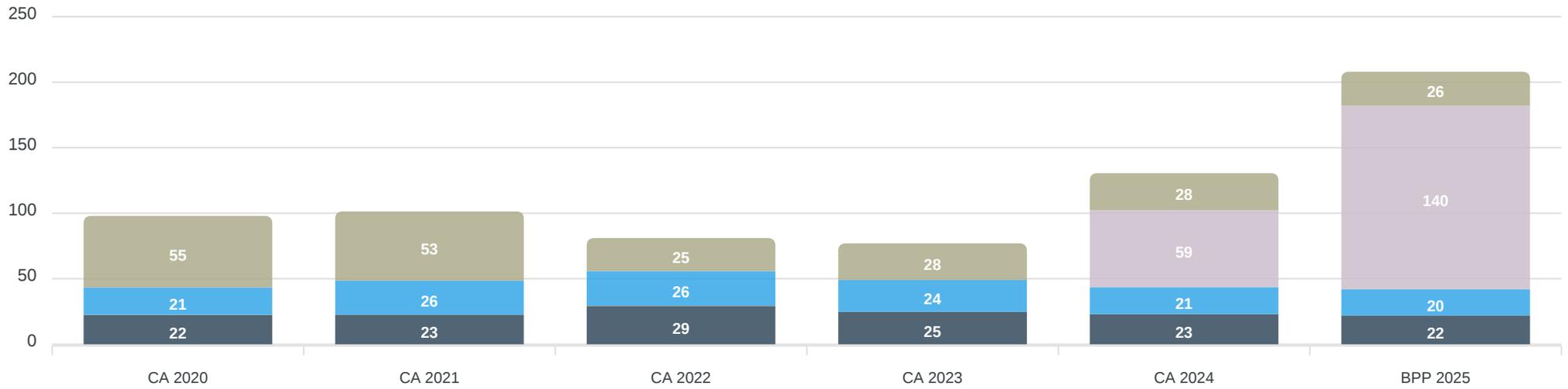
PRODUITS DES SERVICES

COMMENTAIRES

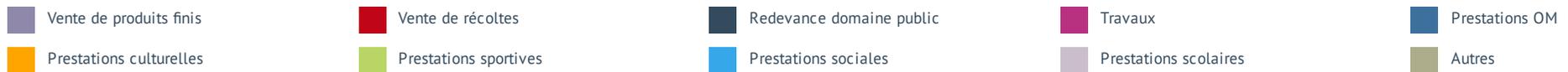
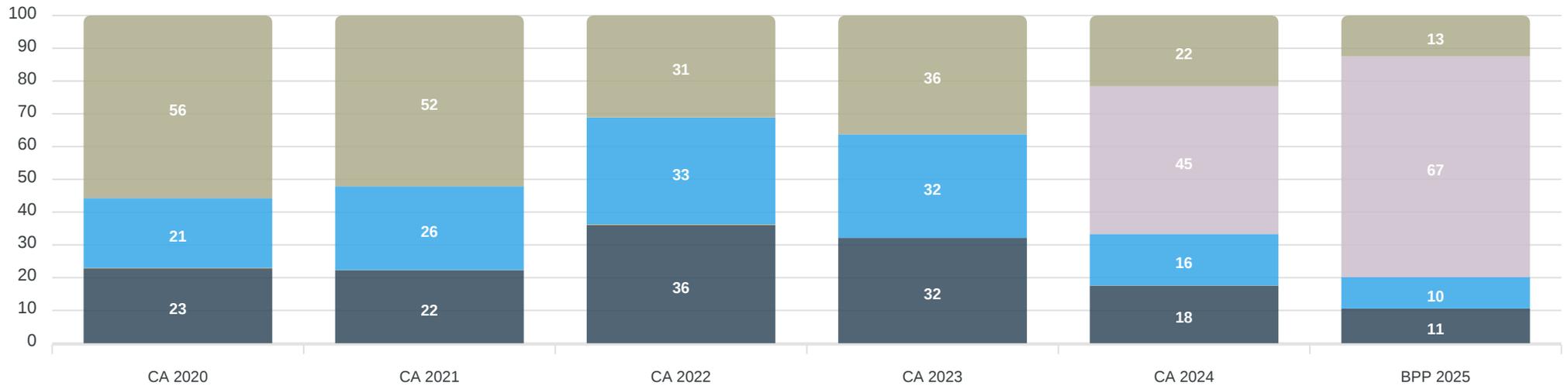
La principale évolution correspond à la reprise en régie des facturations de cantine auprès des parents d'élèves : année pleine sur le BPP 25 (14 k€/mois sur 10 mois) contre 4 mois sur le CA 24.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Vente de produits finis	0,0 k€	-					
Vente de récoltes	0,0 k€	-					
Redevance domaine public	22,4 k€	22,6 k€	29,2 k€	24,8 k€	22,9 k€	22,0 k€	-0,4 %
Travaux	0,0 k€	-					
Prestations OM	0,0 k€	-					
Prestations culturelles	0,1 k€	0,0 k€	0,1 k€	0,0 k€	0,1 k€	0,0 k€	-100,0 %
Prestations sportives	0,0 k€	-					
Prestations sociales	20,9 k€	25,9 k€	26,5 k€	24,3 k€	20,5 k€	20,0 k€	-0,8 %
Prestations scolaires	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	58,9 k€	140,0 k€	-
Autres	54,6 k€	52,9 k€	25,2 k€	27,9 k€	28,2 k€	26,0 k€	-13,8 %

Produit des services en k€



Produit des services en base 100



IMPÔTS ET TAXES

COMMENTAIRES

Les contributions directes sont les principales taxes perçues :

Les transactions immobilières se sont tassées après la phase Covid / inflation influençant directement le montant de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation. Le BPP 25 est basé sur un niveau proche du CA 24.

La TH, Taxe d'Habitation n'existe plus que partiellement : sur les résidences secondaires (THRS). L'Etat compense dorénavant sans évolution ultérieures par le biais de la TFPB départementale (dans la limite du montant de la Taxe d'habitation "perdue"). La THRS représente environ 118 k€ sur la commune aujourd'hui.

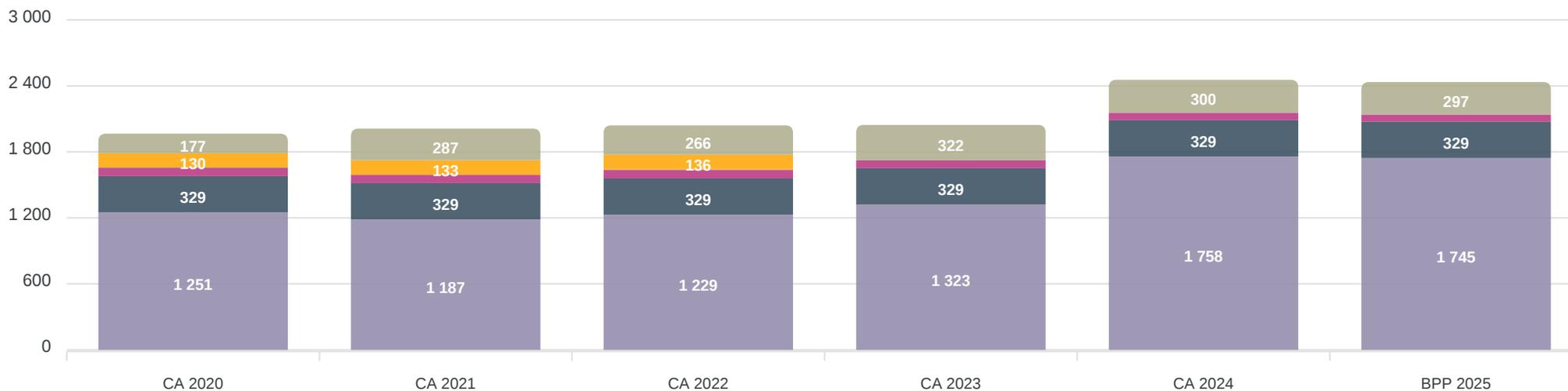
Taux TFPB (Foncier Bâti) : 15,35 % + 20,24% (taux départemental dans la limite de ce qui était perçu via la TH) soit 35,59 %. En attente du coefficient correcteur...

Taux TFPNB (Foncier Non Bâti) : 29,81 %.

A noter qu'au niveau des 3 taux 2024 et malgré la hausse de 20 % en 24 et pour avoir une base de comparaison, notre commune a toujours des taux proches des communes de Mesnil en Ouche, Chambois, Beaumont le Roger, Conches et inférieurs aux communes de Verneuil, Breteuil, St André, Vexin sur Epte, Rugles.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Contributions directes	1 251,0 k€	1 186,9 k€	1 229,1 k€	1 323,0 k€	1 758,5 k€	1 745,0 k€	+6,9 %
Autres impôts	0,6 k€	0,1 k€	0,4 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
AC + DSC	329,2 k€	329,0 k€	0,0 %				
Autre fiscalité reversée	74,6 k€	75,5 k€	76,4 k€	71,1 k€	68,0 k€	65,0 k€	-2,7 %
Taxes liées domaine	2,8 k€	0,9 k€	3,7 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Taxes liées urbanisme & environnement	129,6 k€	132,6 k€	136,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Taxes liées à la P°	0,0 k€	-					
Taxes liées services	0,0 k€	-					
Autres impôts et taxes autres	177,5 k€	286,6 k€	266,4 k€	322,1 k€	299,5 k€	296,5 k€	+10,8 %

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



- Contributions directes
- Autres impôts
- AC + DSC
- Autre fiscalité reversée
- Taxes liées services
- Taxes liées à la P°
- Taxes liées urbanisme & environnement
- Autres impôts et taxes autres
- Taxes liées domaine

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

COMMENTAIRES

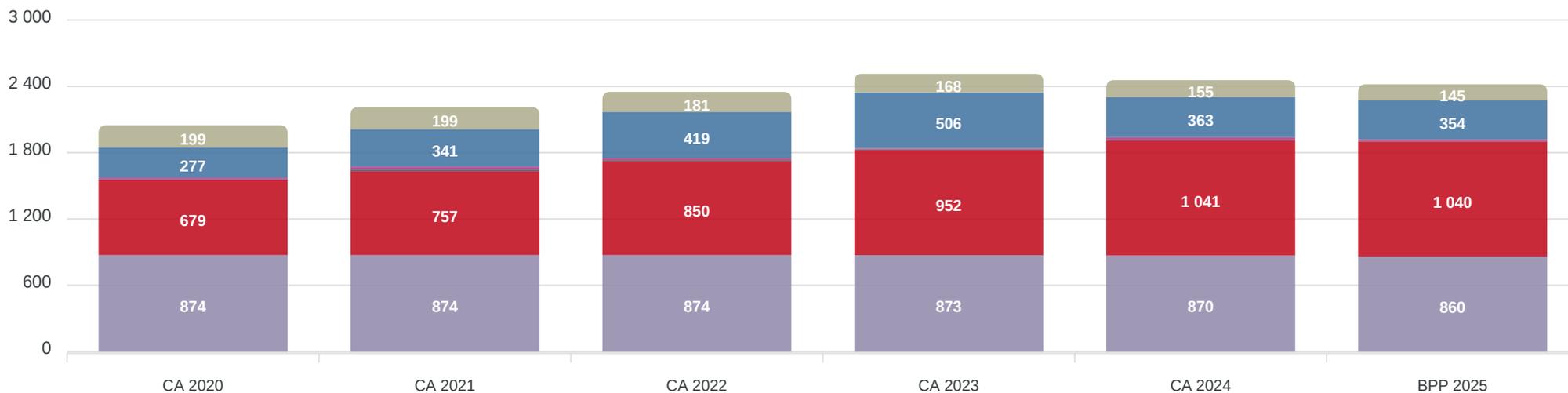
Depuis 2016, la Dotation Forfaitaire a baissé de 10 k€. L'Etat a accompagné la création des communes nouvelles via la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) qui augmentent de 515 k€ sur la même période.

Nous prévoyons une stabilité sur le BPP 25, elle avait progressé de manière moins importante entre 23 et 24

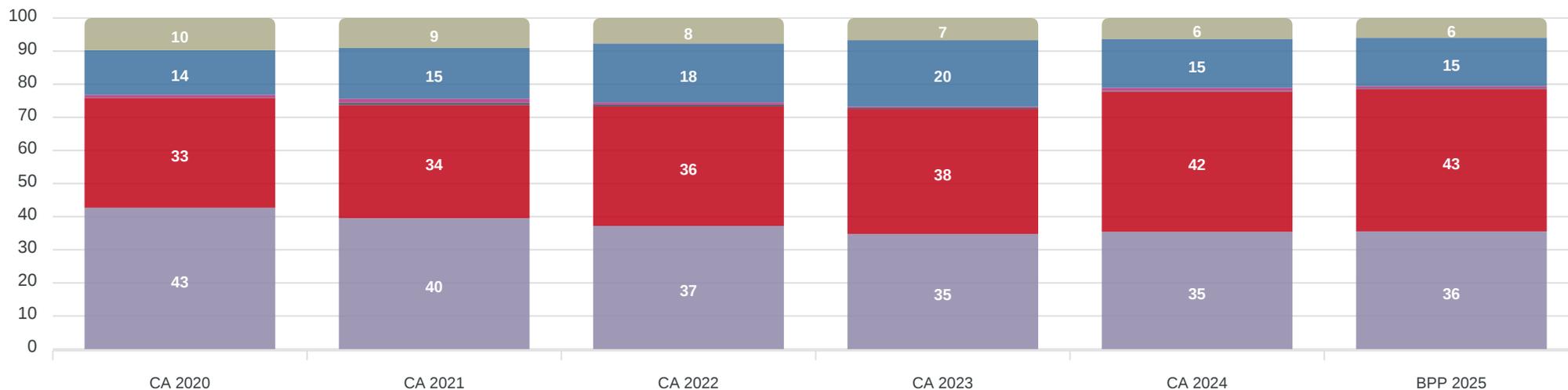
Autres = DNP

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Dotation forfaitaire	874,3 k€	874,3 k€	874,4 k€	873,1 k€	869,7 k€	860,0 k€	-0,3 %
DSR + DSU	678,7 k€	756,8 k€	849,9 k€	951,9 k€	1 040,6 k€	1 040,0 k€	+8,9 %
FCTVA	1,8 k€	15,7 k€	11,3 k€	7,0 k€	5,5 k€	5,0 k€	+23,0 %
Participations	16,8 k€	24,6 k€	14,8 k€	7,3 k€	22,4 k€	15,0 k€	-2,2 %
Compensations	276,7 k€	341,3 k€	419,2 k€	505,7 k€	363,2 k€	354,0 k€	+5,0 %
Autres	199,2 k€	199,2 k€	180,7 k€	168,2 k€	154,9 k€	145,0 k€	-6,2 %

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5,3 M€ pour le BPP 25.

Nous prévoyons une forte hausse des charges générales qui ont été très contenues en 24.

Les charges de personnel sont contenues à la hausse ce qui correspond à la hausse des cotisations patronales, l'évolution normale de promotion et la réintégration des postes de management manquants. Il n'est pas prévu de renforcement d'effectif ou de création de services.

Nous avons intégré également le solde de notre ancienne DSP avec Restauval dans les "autres charges"

Comme l'an passé, nous pouvons faire un focus sur les dépenses liées au scolaire sur notre collectivité.

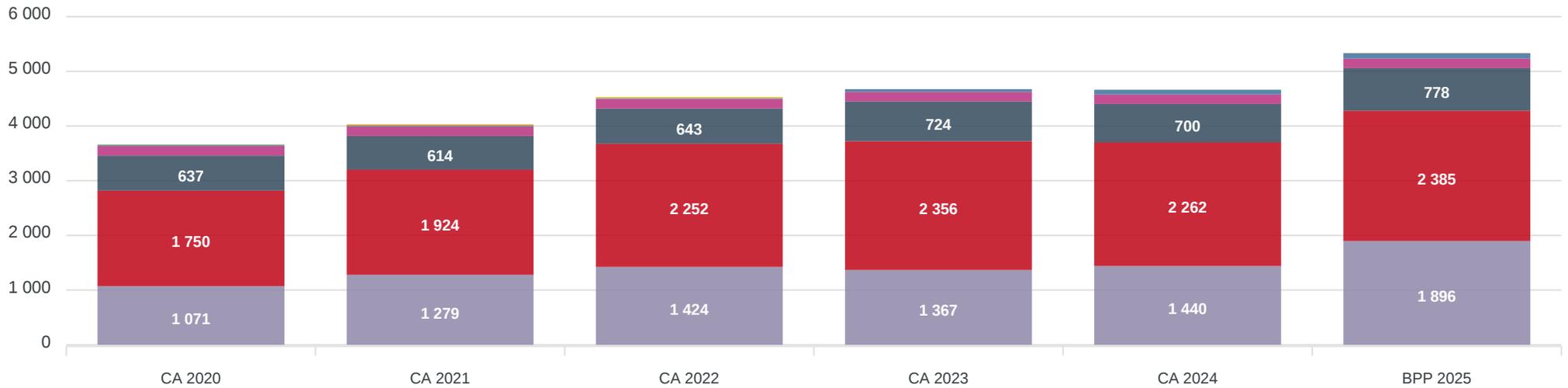
En effet, par rapport à une collectivité de notre strate d'habitants, il nous faut :

- assurer le fonctionnement de 4 écoles (entretien, main d'œuvre, matériels, équipements, ...).
- participer financièrement au fonctionnement du SICRI (enfants du Sacq et Manthelon). La délibération sur la carte scolaire prise en conseil municipal n'a pas été respectée.
- participer financièrement au fonctionnement de l'immaculée (OGEC) puisqu'elle est située sur notre commune.

La démographie vient alourdir ces dépenses.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Charges générales	1 070,6 k€	1 279,2 k€	1 423,8 k€	1 367,2 k€	1 439,7 k€	1 896,4 k€	+12,1 %
Dépenses personnel	1 749,5 k€	1 923,9 k€	2 252,2 k€	2 356,5 k€	2 262,2 k€	2 384,9 k€	+6,4 %
Autres charges	636,9 k€	614,4 k€	643,2 k€	724,5 k€	700,1 k€	777,8 k€	+4,1 %
Atténuation produits	176,3 k€	176,2 k€	176,2 k€	176,4 k€	174,9 k€	174,9 k€	-0,2 %
Charges financières	23,7 k€	18,4 k€	13,7 k€	50,0 k€	87,3 k€	98,0 k€	+32,9 %
Charges exceptionnelles	7,0 k€	21,1 k€	20,1 k€	0,1 k€	1,6 k€	5,0 k€	-6,5 %
Autres dépenses et imprévues	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,5 k€	0,0 k€	1,0 k€	-

Dépenses réelles de fonctionnement en k€



Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



CHARGES GÉNÉRALES

COMMENTAIRES

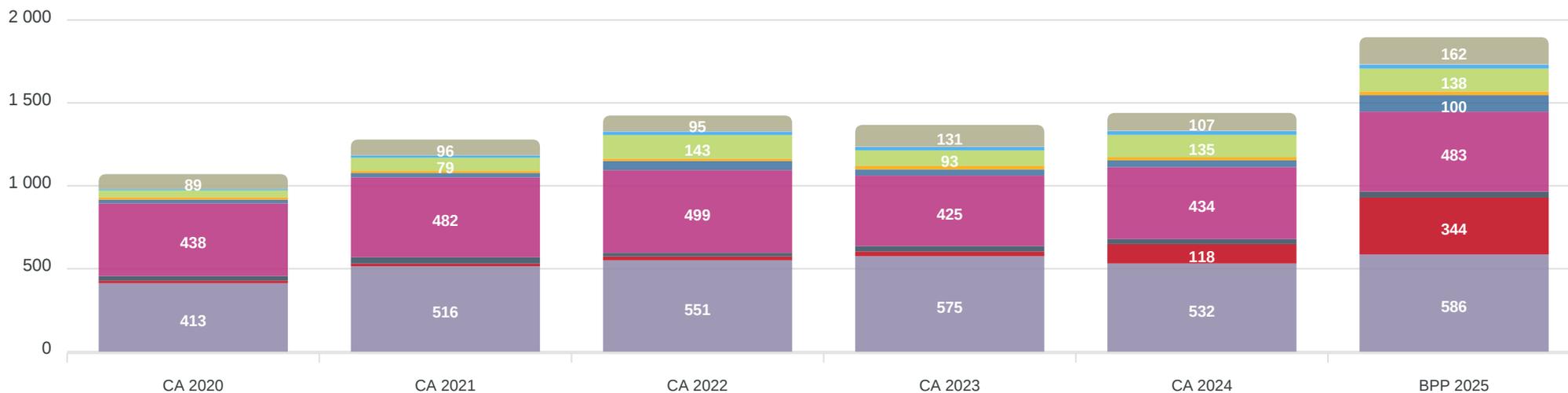
Les charges à caractère général sont liées au bon fonctionnement des services et aux choix politiques sur la façon dont sont "portés" les services à la population.

Comme déjà prévu sur le ROB 24, une forte hausse est prise en compte sur le BPP 25 sous l'effet de :

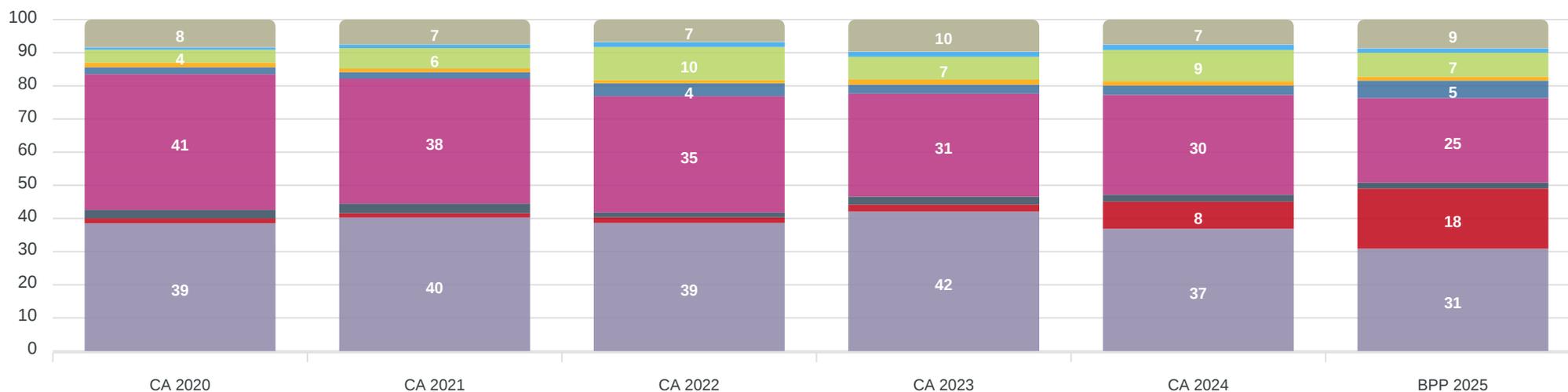
- Prestations de repas de cantine sur une année complète : + 175 k€ (contrepartie des recettes de cantine).
- Prestation de nettoyage sur une année complète pour les gîtes : + 20 k€.
- Augmentation du marché assurance : + 56 k€.
- Versement Taxe d'Aménagement pour la nouvelle gendarmerie : + 33 k€.
- Evolution du marché des espaces verts : + 18 k€.
- Prestation gestion des payes sur 25 : + 23 k€.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Achats de fournitures	412,8 k€	515,7 k€	550,6 k€	575,4 k€	531,5 k€	585,7 k€	+7,2 %
Contrat de prestations	15,7 k€	16,0 k€	23,9 k€	28,7 k€	117,8 k€	344,0 k€	+85,4 %
Locations	27,9 k€	37,7 k€	21,1 k€	32,8 k€	29,3 k€	34,5 k€	+4,3 %
Entretien	437,8 k€	481,6 k€	499,1 k€	425,2 k€	433,8 k€	483,0 k€	+2,0 %
Assurance	22,6 k€	25,6 k€	55,6 k€	36,9 k€	41,3 k€	100,0 k€	+34,6 %
Honoraires	14,8 k€	14,0 k€	13,4 k€	21,2 k€	18,3 k€	22,0 k€	+8,3 %
Publicité et Relat° Pub	41,7 k€	78,8 k€	142,7 k€	93,5 k€	135,3 k€	138,0 k€	+27,0 %
Transport	7,5 k€	13,7 k€	20,9 k€	20,3 k€	23,5 k€	24,0 k€	+26,1 %
Réceptions	1,2 k€	0,6 k€	1,9 k€	2,3 k€	2,3 k€	3,0 k€	+20,2 %
Autres dépenses	88,6 k€	95,6 k€	94,7 k€	130,8 k€	106,7 k€	162,2 k€	+12,8 %

Charges générales en k€



Charges générales en base 100



- Achats de fournitures
- Contrat de prestations
- Locations
- Entretien
- Assurance
- Honoraires
- Publicité et Relat° Pub
- Transport
- Réceptions
- Autres

DÉPENSES DE PERSONNEL

COMMENTAIRES

Point stratégique de l'organisation de la commune nouvelle avec la création de nouveaux services et de nouvelles fonctions. Nous avons notamment :

- créé notre service de police municipale,
- créé des postes administratifs pour nos marchés publics,
- créé un poste de responsable aux services à la population, non pourvu actuellement,
- renforcé nos services urbanisme et communication,
- renforcé fortement la professionnalisation au niveau des écoles et intégré les service de l'INSE, il le fallait !

Par conséquent, ce poste a connu une évolution de 18 % depuis 2021, il est la principale dépense de notre collectivité puisqu'il correspond à 45 % de nos dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, l'organigramme correspond aux besoins de notre collectivité.

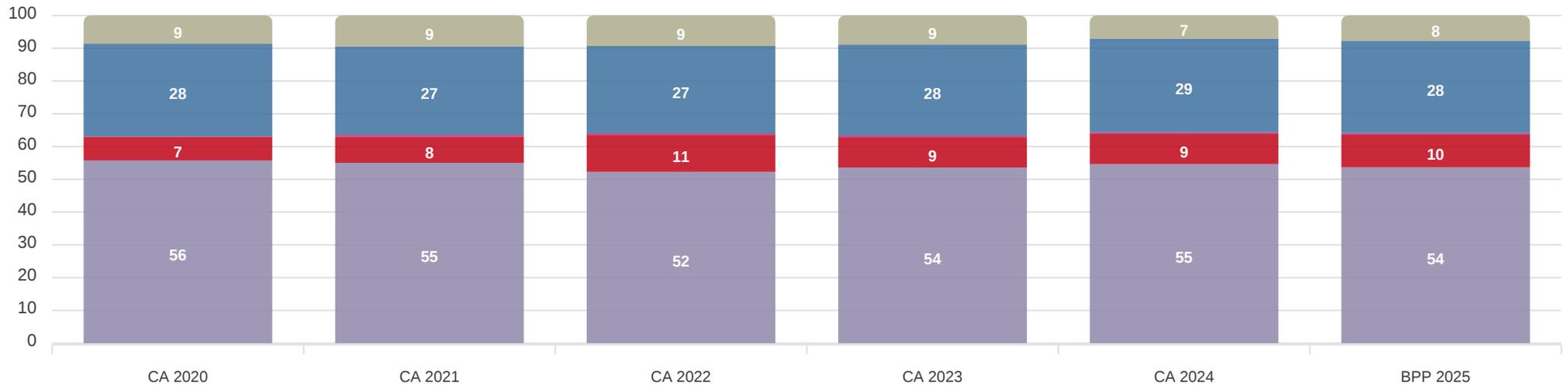
Ainsi, pour 2025, la hausse prévisible s'établit autour de 5,4 %.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Rémunérations titulaires	975,7 k€	1 058,7 k€	1 177,3 k€	1 263,2 k€	1 236,3 k€	1 280,0 k€	+5,6 %
Non titulaires	125,7 k€	153,7 k€	254,2 k€	218,2 k€	208,1 k€	237,0 k€	+13,5 %
Vacations	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Insertions	2,6 k€	10,8 k€	11,6 k€	12,1 k€	12,4 k€	13,0 k€	+37,6 %
Sécurité sociale	495,1 k€	519,4 k€	599,9 k€	654,2 k€	646,4 k€	671,1 k€	+6,3 %
Autres	150,4 k€	181,3 k€	209,2 k€	208,8 k€	159,1 k€	183,8 k€	+4,1 %

Dépenses de personnel en k€



Dépenses de personnel en base 100



CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

COMMENTAIRES

Ce sont les autres charges de gestion courantes. Elles intègrent :

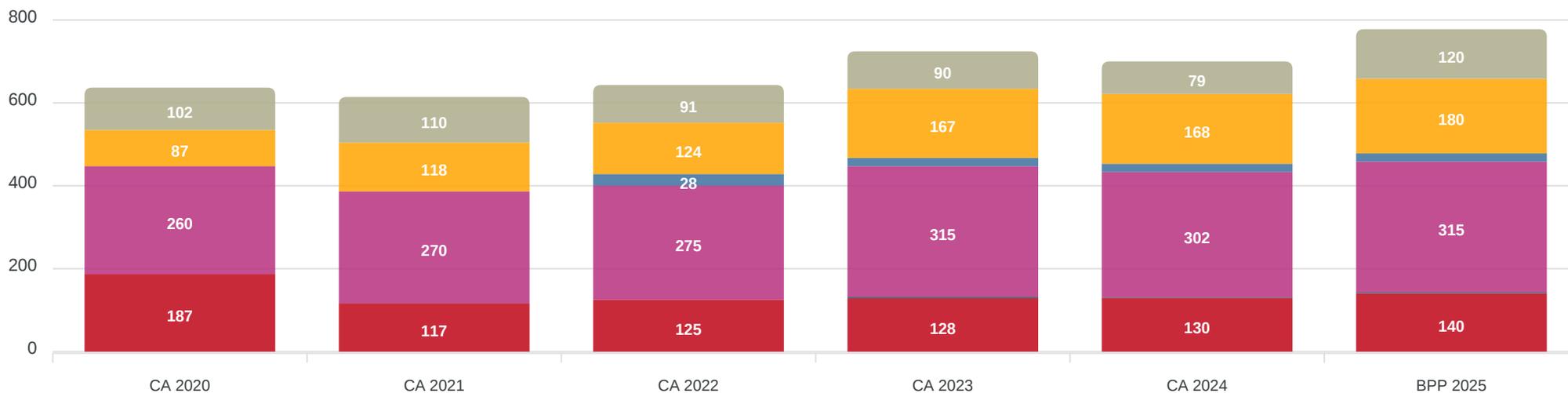
- Solde de notre DSP avec Restauval : 110 k€ sur le BPP 25.
- SDIS : 138 k€ sur le BPP 25.
- Indemnités des élus : 120 k€ sur le BPP 25.
- SICRI (Syndicat école de Sylvains les Moulins) : 100 k€ sur le BPP 25 (78 k€ en 22, 100 k€ en 23, 92 k€ en 24).
- OGEC : 73 k€ sur le BPP 25 contre 60 k€ en 24.
- Subventions aux associations : 180 k€ sur le BPP 25 contre 168 k€ sur le CA 24.

Subventions publiques = CCAS.

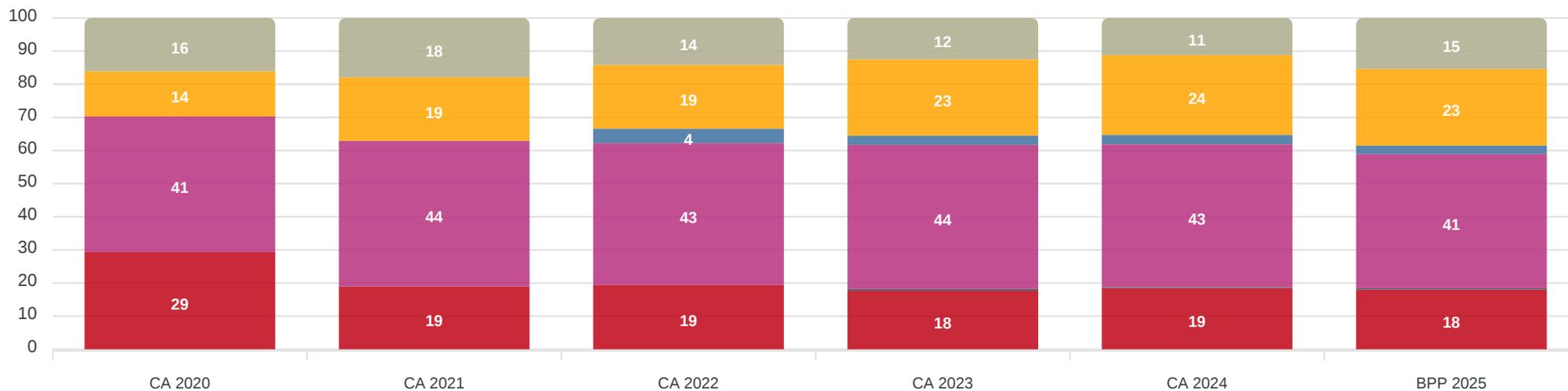
Subventions privées = associations => Une partie dont MJC est gérée en commun avec les communes de notre ex CCPD.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Déficit BA	0,0 k€	-					
Frais de mission	187,1 k€	116,6 k€	125,1 k€	128,3 k€	129,8 k€	140,3 k€	-5,6 %
Pertes	0,0 k€	0,1 k€	0,0 k€	3,7 k€	1,8 k€	3,0 k€	+138,3 %
Contingents	260,4 k€	269,9 k€	275,4 k€	315,4 k€	301,6 k€	315,0 k€	+3,9 %
Subventions publiques	0,0 k€	0,0 k€	28,0 k€	20,0 k€	20,0 k€	20,0 k€	-
Subventions privées	87,2 k€	117,8 k€	123,8 k€	166,7 k€	168,5 k€	180,0 k€	+15,6 %
Autres	102,3 k€	109,9 k€	91,0 k€	90,4 k€	78,5 k€	119,5 k€	+3,2 %

Dépenses réelles en k€



Dépenses réelles en base 100



ATTÉNUATION DE PRODUITS

COMMENTAIRES

Il s'agit du FNGIR qui n'a pas changé depuis sa mise en place.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
SRU	0,0 k€	-					
Logements vacants	0,0 k€	-					
AC & DSC	0,0 k€	-					
FNGIR	174,9 k€	-					
FSRIF	0,0 k€	-					
FPIC	0,0 k€	-					
Autres	1,4 k€	1,3 k€	1,4 k€	1,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %

Atténuation de produits en k€



Atténuation de produits en base 100



- SRU
- Logements vacants
- Locations
- FNGIR
- FSRIF
- FPIC
- Autres

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

Les recettes d'investissement sont constituées de la réception des subventions (souvent en décalage de millésime), de la récupération de TVA (en décalage de millésime pour les investissements de fin d'année) et des emprunts (décision de réaliser des emprunts sur des investissements structurants uniquement).

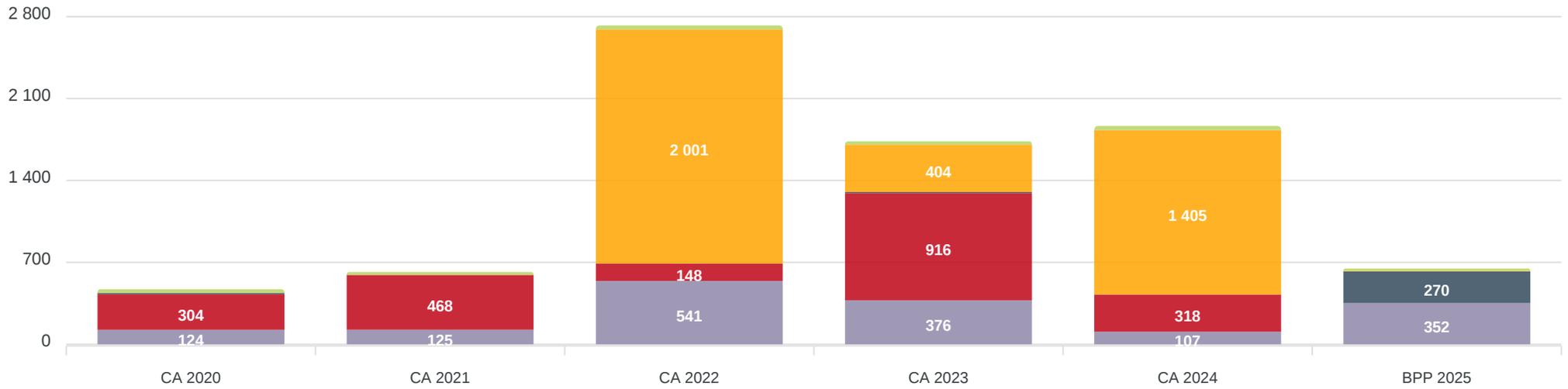
A noter la réception de l'emprunt concernant le nouveau local pour nos services techniques sur le CA 24 alors que cet investissement n'est pas encore réalisé (fixation des taux).

Sur le BPP 25, nous n'avons intégré que la TVA liée aux investissements en dépense et la vente de biens.

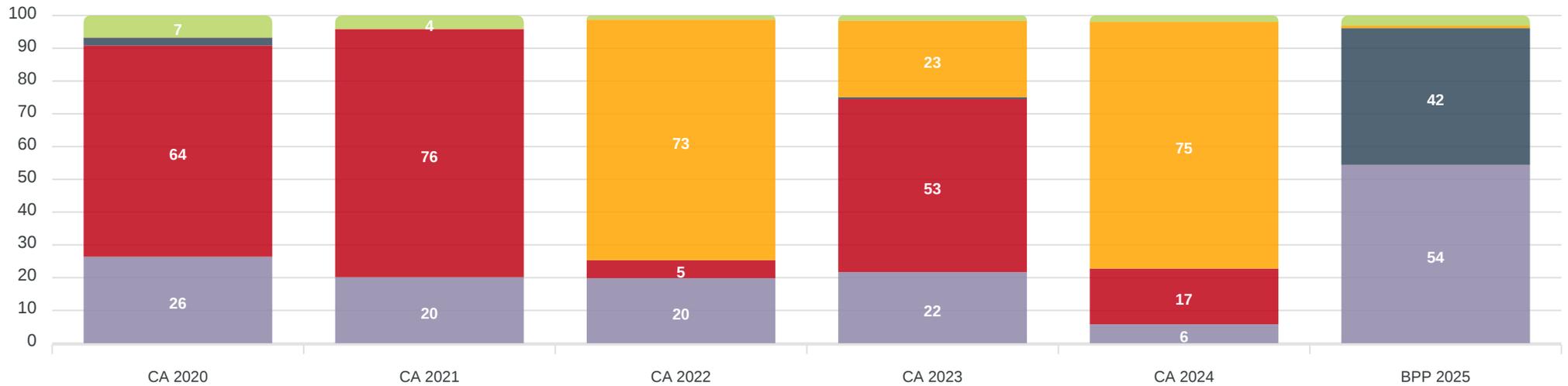
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
FCTVA	124,2 k€	124,5 k€	541,3 k€	376,2 k€	107,5 k€	352,0 k€	+23,2 %
Subventions recues	303,6 k€	467,9 k€	148,0 k€	916,4 k€	317,6 k€	0,0 k€	-100,0 %
Produits de cessions	11,2 k€	0,0 k€	1,3 k€	9,3 k€	0,0 k€	270,0 k€	+88,9 %
Autres Immo financières	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunt	0,4 k€	0,5 k€	2 000,5 k€	403,7 k€	1 404,9 k€	5,0 k€	+70,1 %
Autres recettes	31,5 k€	25,2 k€	34,1 k€	28,5 k€	36,0 k€	20,0 k€	-8,7 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Recettes réelles d'investissement en k€



Recettes réelles d'investissement en base 100



FCTVA
Autres Immo financières

Subventions reçues
Emprunt

Produits de cessions
Autres recettes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses d'investissement sont liées à des investissements de fonctionnement pour nos services et des investissements plus structurants pour notre commune (immobilier, voirie, ...).

On trouve aussi nos remboursements d'emprunt en capital qui ont fortement augmenté depuis les emprunts "gendarmerie et local des services techniques".

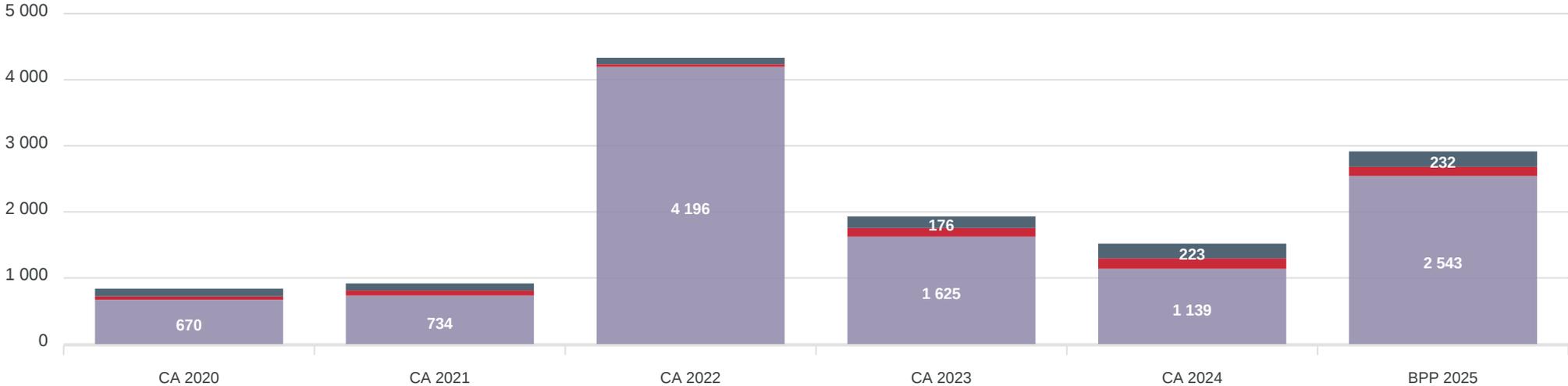
Il nous reste à minima la défense incendie à continuer de gérer dans les investissements structurants subis...

Dans les projets d'investissement de 25, nous avons principalement :

- Aménagement de la boutique Ephémère.
- Construction du local pour nos services techniques.
- Défense incendie.
- Travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux.
- Aménagement aire de camping car.
- Finalisation des mises en 0 phyto des cimetières.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Dépenses d'équipement brut	670,4 k€	734,4 k€	4 196,1 k€	1 625,3 k€	1 139,0 k€	2 543,2 k€	+30,6 %
Subventions versées	51,7 k€	77,3 k€	39,2 k€	131,1 k€	158,5 k€	140,2 k€	+22,1 %
Remboursement d'emprunt	114,1 k€	105,3 k€	97,6 k€	175,6 k€	222,7 k€	232,0 k€	+15,2 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	2,9 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	-100,0 %

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

DETTE ET DÉSENDETTEMENT

COMMENTAIRES

Nous pouvons observer une forte hausse de l'endettement choisi par la collectivité pour financer la nouvelle gendarmerie et l'atelier municipal. Sur le CA 23, notre désendettement était de 12 ans, grâce à la hausse des taux, notre désendettement est passé à 4 ans sur le CA 24 ce qui est un très bon niveau.

Principaux ratios

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Taux d'amortissement	+17,9 %	+19,6 %	+4,0 %	+4,3 %	+5,8 %	+6,4 %	-18,6 %
Taux d'endettement	+14,8 %	+11,7 %	+50,4 %	+81,0 %	+68,5 %	+65,9 %	+34,9 %

Opérations sur dette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	-					
Emprunts à réaménager	0,0 k€	-					

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



ÉPARGNE ET FINANCEMENT

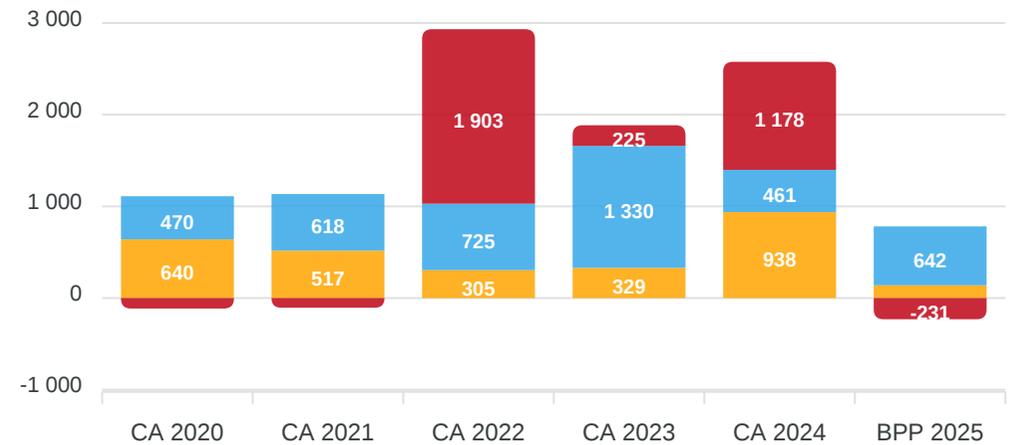
COMMENTAIRES

L'épargne nette était de 487 k€ en 2019, 526 k€ en 2020, 413 k€ en 2021, 208 k€ en 2022, 154 k€ en 2023 et 716 k€ en 2024 du fait de la hausse des taux et de la pression sur les charges. Si nous voulons maintenir une capacité d'autofinancement de nos investissements, il faut avoir une épargne nette de l'ordre au minimum de 400 k€.

Soldes d'épargne



Mode de financement



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Epargne de gestion	655,1 k€	523,3 k€	302,4 k€	374,5 k€	1 026,4 k€	243,6 k€	-18,0 %
Epargne brute	640,5 k€	516,9 k€	304,7 k€	329,5 k€	937,6 k€	139,7 k€	-26,3 %
Epargne nette	526,4 k€	412,5 k€	207,6 k€	154,4 k€	715,8 k€	-91,3 k€	-

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BPP 2025	Évol.
Epargne brute	640,5 k€	516,9 k€	304,7 k€	329,5 k€	937,6 k€	139,7 k€	-26,3 %
Recettes d'investissement	470,5 k€	617,6 k€	724,6 k€	1 330,5 k€	461,1 k€	642,0 k€	+6,4 %
Solde de dette	-114,1 k€	-104,4 k€	1 902,9 k€	225,0 k€	1 178,2 k€	-231,0 k€	+15,1 %

ROB



localnova

Adresse

7 rue Levat

34 000 Montpellier

France

Tél. + 33 (0) 9 72 29 39 33

Email. [cliquez-ici](#)

Le portail de l'innovation budgétaire
et financière des collectivités locales.

localnova.fr